



Chacun se plaît à croire l'impossible : non, le Gouvernement ne peut être décidé à paupériser massivement toute une profession, plus de 800.000 agents de l'Etat qui se consacrent à la formation des enfants de la Nation. Eh bien si ! La preuve par les chiffres. Ils sont têtus.

"La revalorisation éventuelle est donc toujours conçue comme une contrepartie de la baisse des pensions. Aucune réponse n'a été faite sur les générations 1960 et suivantes qui seraient touchées dès 2022 par un âge d'équilibre (64 ans en 2027). **Les compensations seraient prioritairement tournées vers les générations 1975 et suivantes.**

La référence à une loi de programmation pluri-annuelle (censée s'étaler jusqu'à 2037) serait incluse dans le projet de loi retraites et des premiers éléments de revalorisation sont annoncés dès le 1^o janvier 2021. **Mais le budget consacré à cette loi de programmation reste flou, le Ministre disant « Je ne sais pas si c'est 8, 9 et demi ou 11 milliards sur 15 à 20 ans ».**"

82 EUROS BRUTS PAR MOIS... QUI RAPPORTERONT 0.180187643 EURO DE PENSION DE RETRAITE BRUTE PAR MOIS

Soyons fous ! Prenons le chiffre le plus haut et la durée la plus courte : 11 milliards sur 15 ans, ce qui fait 733.333.333 euros par an.

Sachant qu'il y a 736.997 enseignants devant élèves (sans compter les enseignants du privé sous contrat), cela donne la coquette somme de 995 euros !

995 euros annuels, c'est 82 euros bruts par mois...qui rapporteront 0.180187643 euro de pension de retraite brute par mois, sur la durée de la vie.

Joyeux Noël aux enseignants !

Rappel 1 : Pour une pension qui serait la même que la pension moyenne actuelle des pensions de enseignants, il faudrait un salaire 4343 euros de salaire brut mensuel sur toute la carrière.

Rappel 2 : A moins d'une revalorisation conséquente, un enseignant partira en retraite après 43 ans de carrière suivant les grilles de rémunération actuelle avec son salaire de début de carrière, ou presque...

“Les retraites des professeurs ne baisseront pas” ?



Le ministre a envoyé à nouveau une lettre à tous les enseignant-es avec une communication assez maladroite... “Nous inscrirons dans la loi la garantie que la valeur du point ne pourra pas baisser”, écrit-il. Alors c’est le nombre de points qui baissera car le plafonnement des dépenses de retraite avec un nombre de retraités en hausse devra obligatoirement donner lieu à un ajustement automatique d’année en année. Le ministre rappelle la promesse gouvernementale : “un même niveau de retraite pour les enseignants que pour des corps équivalents de la fonction publique” ce qui est très différent de ce que veulent les enseignant-es : un même niveau de retraite qu’aujourd’hui. Et c’est là où le bat blesse... Explications...

(Collègue avec carrière complète, 64 ans, 42 années de cotisation au 7ème échelon de la hors classe)

SYSTÈME PAR POINTS

cumul des points rachetés à une valeur de 0,55 :

= 1 643 € net/mois

Explications :

Cumul des salaires sur la carrière (avec ISAE) :

= 1 529 723 € brut

28,2% *decotisation retraite* = 430 158 €

-10% de solidarité = 387 172 €

(10 € = 1 point) = 38 717 points

38 717 points x 0,55

= 21 294 € par an brut

= 1 774 €/mois brut

= 1 643 € /mois net...

SYSTÈME ACTUEL

75% des 6 derniers mois :

= 2 623 € net/mois

Comment rattraper cet écart de près de 1000 € entre un personnel partant à la retraite aujourd’hui et un collègue avec une carrière dans le régime par points ?

En augmentant les salaires pour cumuler plus de points... !

Il faudrait gagner 2 500 000 € sur l’ensemble de la carrière pour cumuler 63540 pts et obtenir 2617 € net/mois

MONSIEUR LE MINISTRE POUR QUE LES RETRAITES DES PE NE BAISSENT PAS, LES SALAIRES DOIVENT ÊTRE AUGMENTÉS DE

+ de 1 600 € /mois net ! CHICHE ?

Pour qu’un-e enseignant-e du second degré ne perde pas, il faudrait qu’il-elle soit professeur principal durant toute sa carrière et qu’il fasse 9 HSA pendant 42 ans : tout simplement !